



AGIR POUR LE LOGEMENT

HONORAIRES DE TRANSACTION VENTES

PRESTATIONS

HONORAIRES TTC¹

À LA CHARGE DU

APPARTEMENTS

▶ Jusqu'à	€		
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

MAISON / VILLA

▶ Jusqu'à	€		
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

LOCAL COMMERCIAL (MURS)

▶ Jusqu'à	€		
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

FONDS DE COMMERCE

▶ Jusqu'à	€		
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

TERRAINS À BÂTIR

▶ Jusqu'à	€		
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	
▶ De	€ à	€	

TRANCHE NON CUMULABLE, POURCENTAGE HONORAIRES S'APPLIQUE SUR LE PRIX DE VENTE

Nom commercial, dénomination sociale, forme juridique, montant du capital social, n° SIREN/SIRET suivi de la mention « RCS » et ville d'immatriculation, numéro et lieu de délivrance de la carte professionnelle, activité(s) exercée(s), nom et adresse du garant.

N.B. : le cas échéant une mention intelligible et figurant en caractères très apparents précise le caractère cumulatif des tranches entre elles.

www.fnaim.fr

La remise d'une note est obligatoire.

^{1/} TVA au taux en vigueur de % incluse.
1/ Indiquer le taux ou le montant en euros.

Honoraires au / /